

Direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire  
et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 mai 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.648**

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 décembre 2021, visant à obtenir le ou les courriels envoyés à l'ensemble des CISSS et des CIUSSS qui permet le délestage des travailleurs sur les départements de vaccination et de prélèvement pour la COVID-19, et ce, en passant outre l'arrêté ministériel 2020-007.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans un de ces documents ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 53, 54 et 57 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2